



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

## **Communiqué de presse**

L'évolution nécessaire du *Centre de cure ambulatoire en alcoologie* géré par l'association APS vers *un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie* répond à la volonté du Ministère de la Santé d'apporter une réponse plus efficace au problème de santé mentale en général, et aux problèmes d'addiction en particulier. Ce changement a pu susciter des interrogations, voire des inquiétudes.

Une réunion de travail a donc été organisée le 9 avril sous l'autorité du DG ATS et la présence de représentants de l'association et des salariés, qui a permis de clarifier les conditions dans lesquelles devaient s'effectuer cette transition.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre des préconisations énoncées depuis 2008 par le ministère de la santé, qui prévoit l'abandon des centres de cure ambulatoire et leur transformation en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Il ne reste à ce jour plus que 5 centres de cure ambulatoire sur tout le territoire national.

L'objectif recherché est de donner à ces outils de nouvelles missions, accompagnées de nouveaux moyens. Ainsi la nouvelle organisation « CSAPA » doit permettre de répondre à 4 points:

- Structurer une organisation efficace et lisible
- Réajuster l'offre en fonction des besoins constatés sur la base de critères sanitaires
- Privilégier la prévention et l'intervention précoce
- Développer les interventions de proximité

Au cours des échanges, l'action de l'APS a été soulignée pour proposer une offre diversifiée dans le cadre qui prévalait jusqu'alors. Le défi consiste désormais à réussir, dans un calendrier contraint, la transition consistant à se mettre en phase avec la réglementation, tout en conservant le dynamisme de l'équipe actuelle. La nécessité de se mobiliser contre le mal être sous toutes ses formes, dont les addictions constituent un mode d'expression, est un impératif de santé publique. Le CSAPA est un moyen de disposer d'un outil de prévention et de soin de qualité sur des thèmes comme les consultations de jeunes consommateurs, la réduction des risques, ou les cyberdépendances.

Il a été convenu que l'APS formaliserait d'ici quelques jours par courrier son souhait de s'inscrire dans une telle démarche. Pour ce faire, un groupe de travail va accompagner l'association pour parvenir à remplir les conditions d'un basculement en CSAPA d'ici le mois de septembre prochain.